

PV de la DUP jeudi 16 février 2017

Membres de la DUP :

la Vice Présidente : Dr I. RAMBAULT,

la secrétaire, Claire-Odile Beauvallet,

la Trésorière : Sarah Georget, absente excusée

la Trésorière remplaçante : Marie Carof,

invité : Amaury Derville, en téléphonie

CB

1. Approbation du PV de la DUP du 12 janvier 2017.

Le procès verbal est signé sans modification.

2. Fiche de poste IDSP ASALEE : qu'en pense le Conseil d'administration ASALEE ?

La fiche de poste a été soumise aux membres du conseil d'administration d'ASALEE.

Quelques modifications ont été apportées : la lecture est faite dans sa totalité aux membres de la DUP.

Un chapitre "OBLIGATIONS" est ajouté concernant le "secret médical" : Chapitre qui apparait superflu aux membres de la DUP, puisque pour tout professionnel médical ou paramédical, le respect du secret professionnel est une obligation à la fois morale, légale et déontologique.

Le Dr Rambault souligne la particularité de l'infirmier(e) ASALEE qui a accès au logiciel médical d'un cabinet, et donc une large patientèle, qui va au-delà des patients ayant signé le consentement de prise en charge dans le cadre de la collaboration ASALEE.

Amaury Derville propose de soumettre la fiche, aux collègues en charge du recrutement afin d'avoir un avis pratique, puis elle sera signée par le Président est mise en ligne sur le site PSA. Elle devra être fournie à chaque IDE recruté(e), à la signature de tous CDI ou CDD.

(Pièce jointe A)

3. DIVERS "à suivre":

- Rapport du budget de fonctionnement de la DUP = nouvelle présentation après simplifications, (pièce jointe B)
- CHSCT et élection = recherche d'infos : éclaircissement quant aux modalités de mise en place ?

Les membres de la DUP vont rechercher auprès du CREDES les modalités d'élection des membres du CHSCT mais surtout comment exercer les fonctions en tenant compte de la répartition géographique des salariés.

- BDES = présentations des données économiques et sociales.

Amaury Derville, nous informe que le document est en cours de constitution, mais que certaines données seront difficiles à fournir, notamment concernant les projets à venir, puisque ASALEE est tributaire des fonds alloués, et que les protocoles sont soumis à approbation du Ministère de la Santé aussi.

Le budget alloué permet à ASALEE de prévoir une évolution jusqu'en 2018, mais toute hypothèse sur un avenir à long terme reste hypothétique puisque tributaire d'éventuels changements d'orientation du Ministère de la Santé, sans oublier les élections présidentielles à venir.

Encore une fois, le fonctionnement atypique d'ASALEE rend les choses compliquées pour satisfaire toutes les exigences liées au fonctionnement légal de la DUP.

Mr Derville nous informe que des modalités de règlement de loyers se met en place, ainsi que la nomination, suite à appel de candidature par mail, d'une IDSP ASALEE par région pour organiser les réunions de secteurs ; quelques noms sont cités :

- ✓ Vanessa Boissan : Auvergne, Rhône-Alpes.
- ✓ Carole Chevrier: Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine (Grand-Est), Nord-Pas-de-Calais, Picardie (Haut-de-France), Ile-de-France.
- ✓ Estelle Cohen : Languedoc Roussillon , Midi-Pyrénées (Occitanie), Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Bourgogne, Franche-Comté.
- ✓ Danielle Kubler : Aquitaine, Limousin , Poitou-Charentes (Nouvelle Aquitaine), DOM TOM.
- ✓ Angélique Mahé: Bretagne, Normandie, pays de la Loire, Centre, Val de Loire.
- ✓ Laetitia Terel en support logistique.

- Virement des salaires de Décembre : comme l'année passée nous avons perçu nos salaires du mois de décembre très tôt par rapport à l'habituel début de mois, puisque le virement a été fait le 22 décembre, et celui de janvier un peu plus tard. Les membres de la DUP demande la raison de ces modifications.

Mr Derville nous informe que pour le mois de janvier, cela est exceptionnel, suite à quelques soucis résolus, mais pour le mois décembre cela est volontaire. En effet, le centre de gestion ferme le 22 décembre pour ne reprendre que le 2 janvier, et qu'il est difficilement envisageable de planifier les virements, puisque réajustés pour certains et s'assurer qu'ils sont effectifs sans que le centre de gestion soit ouvert.

Devant cet état de faits, les membres de la DUP demandent qu'un courriel soient fait à titre informatif, aux salarié(e)s, quant au virement à date anticipée, tous les ans.

- Compte de fonctionnement et Œuvres Sociales de la DUP : les membres de la DUP informe le Dr Rambault et Amaury Derville d'une question récurrents qui leurs est adressée par des salariés d'ASALEE.

Les questions concernent l'existence éventuelle d'oeuvres sociales au sein de la DUP ASALEE : aucun budget n'est alloué aux oeuvres sociales, celui ci n'étant pas obligatoire s'il n'existait pas au préalable, contrairement au budget de fonctionnement qui représente minimum 0,2% de la masse salariale de l'année en cours.

Devant la croissance constante du recrutement des IDSP ASALEE, ce budget est réévalué en fin d'année ; Marie Carof, trésorière de la DUP en profite pour signaler que le dernier virement évalué lors de la précédente réunion, n'a pas été fait.

Ce <u>budget de fonctionnement</u>, ne peut être imputé **que** pour :

- formation des membres de la DUP (limitée à 5 jours/an)
- Expertise diverses, avocat, soutien technique = prestataires extérieurs, sollicités par la DUP
- Achat de documentation : code du travail, abonnement revue, ...
- frais de déplacement liés à la DUP,
- frais administratifs (fourniture bureautique, abonnement téléphonique, internet ..)

A NOTER: Imputer des sommes à des oeuvres sociales (chèque vacances, restaurant, billeterie diverses ...) reste passible d'une amende par l'URSSAF.

Le Dr RAMBAULT attire notre attention sur le fait que les sommes versées à ASALEE par le Ministère de la Santé et autres instances, sont prévues pour la gestion d'ASALEE (sous-traitance, salaires, achats de matériels, location de locaux pour IDSP ...) et qu'il serait difficile de justifier qu'une partie soit imputée à budget des oeuvres sociales pour les salariés d'ASALEE.

Les membres de la DUP renouvelle leur demande quant à la création d'une base informative mise sur PSA, rattaché au lien "ACCEDEZ A L'ESPACE DU COMITE D'ENTREPRISE".

La séance est clôturée à 12h15.

La prochaine réunion est fixée au **Jeudi 23 mars** , à 9h30 à Brioux sur Boutonne

La Présidente adjointe ASALEE,

Dr Isabelle RAMBAULT

La secrétaire de la DUP

Claire-Odile BEAUVALLET